

Fraternité



Fiche de résultat de test virologique de la Covid-19

Données démographiques et de contact du patient :

Nom de naissance:SERMETPrénoms:BASTIENDate de naissance:25/03/2002

Adresse postale: 107 route du marais 38730 valencogne FR

Numéro de téléphone mobile: +33768742883

Courriel: bastien.sermet@gmail.com

Date et heure de prélèvement: 24/02/2022 14:40

BASTIEN SERMET né(e) le 25/03/2002 a bénéficié le 24/02/2022 du test "Antigénique COVID - 94558-4" dont le résultat s'est avéré :

POSITIF

Ci-dessous votre Certificat COVID numérique UE de test positif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.

Merci de privilégier la présentation d'une version imprimée de ce document. Important : une photo ou capture d'écran ne sera pas valide.

Si votre schéma vaccinal est complet ou si vous êtes un enfant de moins de 12 ans*, l'isolement est désormais d'une durée de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date de prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 5 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 7 jours.

Si vous êtes une personne non vaccinée ou avec un schéma vaccinal incomplet, l'isolement est d'une durée de 10 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, vous pouvez sortir d'isolement à deux conditions ; vous effectuez un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif, et vous n'avez plus de signes cliniques d'infection depuis 48h. Si le test réalisé est positif ou si vous ne réalisez pas de test, l'isolement est maintenu à 10 jours.

*Pour les enfants de moins de 3 ans,se référer au protocole des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Le pass sanitaire ne doit pas être utilisé pendant cette période.

Déclarez rapidement vos cas contacts sur https://declare.ameli.fr/listermescascontacts et prévenez-les. L'Assurance Maladie vous communiquera les consignes à suivre par SMS ou téléphone. Dans l'attente, vous pouvez consulter la page dédiée aux cas positifs sur le site ameli.fr (En cas de test positif au Covid-19 ameli.fr | Assuré). La déclaration de vos cas contact sur le site https://declare.ameli.fr/listermescascontacts est très importante, elle permettra à l'Assurance Maladie de leur adresser par SMS les consignes sanitaires adaptées à leur situation.

Tout savoir sur le Pass Sanitaire et ses conditions de validité : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

Ce document certifié ne fait pas office de compte rendu de biologie médicale, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre laboratoire pour obtenir ce dernier.

Dans tous les cas, vous trouverez des conseils personnalisés sur le site https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/. Si vous devez vous faire tester à nouveau ou si vous souhaitez orienter vos proches vers un lieu de dépistage, trouvez les lieux à côté de chez vous sur la carte https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid. Sur Dépistage Covid vous pourrez trouver les temps d'attente aux lieux de dépistage indiqués par les utilisateurs et contribuer vous-même à donner votre ressenti.

EU DIGITAL COVID CERTIFICATE

CERTIFICAT COVID NUMÉRIQUE EU











Par souci de confidentialité de vos données de santé, nous vous recommandons de ne présenter que le seul QR code de preuve en pliant cette attestation.

Ce certificat n'est pas un document de voyage. Un nouveau certificat pourra être exigé en fonction de l'évolution de la pandémie. Avant de vous rendre dans un pays étranger, vérifiez les mesures sanitaires locales appliquées pour la Covid-19.

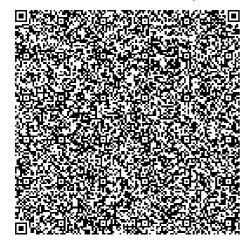
Les informations pertinentes peuvent être trouvées ici : https://reopen.europa.eu/en

Les données vous concernant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie du Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en œuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies). Pour exercer vos droits RGPD concernant l'accès, la rectification, la limitation, voire l'opposition aux traitements de vos données à caractère personnel, dans SI-DEP, nous vous invitons à contacter l'adresse e-mail sidep-rgpd@sante.gouv.fr ou l'adresse postale 'Référent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne -75350 PARIS 07 SP'.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1 du code pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière aux titres des articles L. 162-1-14 du code de la Sécurité sociale.

> Flasher pour ajouter dans TousAntiCovid et se déclarer cas positif





Nom(s) et prénom(s) **SERMET BASTIEN**

Surname(s)

and forename(s) Date de naissance

2002-03-25

Date of birth

CERTIFICAT DE TEST

TEST CERTIFICATE

Maladie ou agent ciblé Covid 19

Disease or agent targeted

Type de test / PCR / Antigénique **ANTIGEN**

Type of test / PCR / Antigenic

Résultat de test **POSITIF**

Test result

Date et heure de prélèvement 2022.02.24 A 14H40

Date and hour of sample

Identifiant de l'autorité de certification **APHP**

Certification authority identifier

État membre de test FR

Member State of test

Émetteur du certificat de test **FRAPHP**

Certificate issuer